



INTERPOL

NUMÉRO 15 | NOVEMBRE 2020

SIPAO

LETTRE D'INFORMATION



Damehane YARK

Ministre de la Sécurité et de la
Protection civile de la
République du Togo

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
À LA UNE	2
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	4
LES HOMMES ET LES FEMMES DERRIÈRE LE SYSTÈME	6
LE COIN DES EXPERTS	7



Ce programme est
financé par l'Union
européenne

ÉDITORIAL

Chers lecteurs

Le monde entier vit une période hors norme marquée par l'apparition, en décembre 2019, de la pandémie de COVID-19. Cette situation sanitaire déclarée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme une « urgence de santé publique de portée internationale » a mis à rude épreuve les infrastructures sanitaires de nos pays et touché des millions de personnes qui ont été contaminées ou ont perdu la vie, dans le monde entier.

Le Togo, n'a malheureusement pas été épargné : le premier cas de COVID-19 y a été enregistré en mars 2020, et l'on dénombre à ce jour une quarantaine de morts dans le pays.

Je m'incline devant la mémoire de ces disparus à travers le monde et présente à leurs familles les condoléances du Gouvernement et du peuple togolais.

Cependant, et il est important de le relever, cette situation d'urgence sanitaire ne doit pas faire perdre de vue les multiples défis sécuritaires auxquels notre région est confrontée.

En effet, ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest fait face, au-delà de la criminalité transnationale classique, à une montée en puissance des groupes armés extrémistes violents. Ces groupes, comme nous le savons tous, cherchent à aller au-delà de leurs zones d'action initiales et à contrôler la quasi-totalité de la sous-région ouest-africaine.

Face à cette situation inquiétante, chaque État a développé sa stratégie de réponse à la menace, mais malgré les mesures prises dans ce sens, force est de constater que le mal persiste, les groupes extrémistes demeurant actifs dans notre espace. Il convient par conséquent de trouver de nouvelles voies pouvant permettre d'affronter plus efficacement le phénomène.

Je pense pour ma part que la seule arme efficace de prévention et de lutte contre ces menaces sécuritaires de grande envergure demeure la coopération policière internationale sous toutes ses formes, dont l'axe prioritaire est l'échange de renseignements criminels.

Le Gouvernement togolais s'inscrit largement dans cette dynamique. C'est pourquoi il a marqué son entière adhésion à l'initiative de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest visant à créer une plateforme numérique d'échange d'informations de police, le programme SIPAO, et signé avec l'Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.-INTERPOL) le protocole d'accord pour la mise en œuvre de ce programme au Togo.

Dans la même optique, j'ai personnellement pris part au lancement de la troisième phase du programme SIPAO en juin 2018 à Abidjan. J'ai également eu l'honneur de présider la deuxième réunion du Comité de pilotage du programme, lequel a posé les jalons de la mise en œuvre de ce programme dans les nouveaux pays participants.



En ce qui concerne plus particulièrement le Togo, plusieurs autres mesures ont été prises afin de faciliter la mise en œuvre diligente du programme, notamment :

- la désignation d'un point focal, d'un expert juridique et d'un expert technique ;
- la mise à disposition de locaux pour abriter le Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) du Togo ;
- l'octroi par le gouvernement d'exonérations de taxes sur tous les équipements livrés par le programme ;
- la mise à disposition du réseau e-gouvernement et d'un centre de données pour abriter les serveurs ;
- l'implication effective de tous les services nationaux chargés de l'application de la loi (Justice, Police, Gendarmerie, Douanes et Service des Eaux et Forêts) dans la mise en œuvre du programme.

En somme, le processus de mise en œuvre du programme SIPAO/WAPIS au Togo est irréversible.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée ici de renouveler nos sentiments de profonde gratitude à l'Union européenne pour son appui financier à la réalisation de ce projet communautaire. Je félicite aussi l'équipe dynamique du programme pour le remarquable travail accompli et l'exhorte à poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre de la plateforme.

Enfin, j'invite tous les États d'Afrique de l'Ouest qui participent au programme à travailler avec ardeur pour le faire aboutir, afin que soit facilité l'échange d'informations policières entre les services nationaux et régionaux chargés de l'application de la loi. L'efficacité de notre combat commun contre le crime transnational organisé et le terrorisme en dépend.

À LA UNE

INTERPOL et ses partenaires de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Union européenne font le point sur l'état d'avancement des activités du programme SIPAO

Le 14 octobre 2020 s'est tenue en visioconférence une réunion de suivi de la mise en œuvre du programme SIPAO (Système d'information policière d'Afrique de l'Ouest) entre l'Union européenne, la CEDEAO, l'UEMOA et INTERPOL. L'analyse de l'état de mise en œuvre du programme dans les pays a permis aux participants de tirer des enseignements et de prendre des initiatives afin d'inciter les différents acteurs à honorer leurs obligations. La modératrice de la réunion était

Mme Daniela Rofi, Cheffe adjointe de l'unité D1 Afrique de l'Ouest à la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DG DEVCO) de la Commission européenne.

Ont également participé à la réunion M. Dirk Allaerts, Directeur de la Planification et du Développement à INTERPOL, ainsi que de M. Cyriaque Agnekethom, Directeur du Maintien de la paix et de la Sécurité régionale à la CEDEAO.

L'état d'avancement du programme a été présenté en mettant un accent particulier sur les pays en difficulté accusant du retard dans la réalisation des activités. Des missions stratégiques dans les pays « en observation » seront organisées d'ici la fin de l'année en vue de redynamiser la mise en œuvre du programme dans ces pays. Il a par ailleurs été prévu d'organiser la 5ème réunion du Comité de pilotage du programme SIPAO au plus tard en janvier 2021, en présence des ministres chargés de la sécurité des pays d'Afrique de l'Ouest.

Cette réunion virtuelle est la deuxième du genre. La première a eu lieu le 9 juin 2020.



Réunion virtuelle entre INTERPOL, la CEDEAO et l'Union européenne, 9 juin 2020

À LA UNE

Le programme SIPAO et la CEDEAO examinent l'état d'avancement du projet de plateforme régionale d'échange de données policières.

Une réunion virtuelle s'est tenue le 18 juin 2020 entre la CEDEAO et le programme de mise en place d'une plateforme régionale d'échange de données policières en Afrique de l'Ouest, sous les auspices de la CEDEAO. Pour mémoire, lors d'un séminaire qui s'était tenu en mars 2018 sur le même sujet à Abidjan, le Comité des experts gouvernementaux de la CEDEAO avait recommandé la mise en place d'un système centralisé de partage des données, cette option étant considérée comme la mieux adaptée pour la plateforme régionale SIPAO. Toutefois, en raison des contraintes administratives, techniques et financières liées à cette option, le comité s'était accordé pour retenir de manière transitoire, jusqu'en 2022, l'option du système décentralisé avec partage des données direct et complet.

Cette réunion présidée par M. Cyriaque Agnekethom, Directeur du Maintien de la paix et de la Sécurité régionale à la CEDEAO, a permis d'examiner les mesures à prendre pour lancer le chantier de la plateforme régionale, lequel a pris du retard en raison de contraintes diverses.

Suite aux échanges fructueux qui ont eu lieu sur les aspects techniques et surtout juridiques de la mise en place de la plateforme régionale et de ses implications, les participants se sont à nouveau réunis le 23 septembre 2020 en vue d'approfondir les discussions sur les types de données et leurs modalités de partage. Ces discussions bipartites entre les équipes juridique et informatique des deux organisations se poursuivront, en vue d'accélérer la mise en place de cet outil crucial pour le renforcement des capacités des pays au bénéfice de la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

Les points focaux nationaux du programme SIPAO s'engagent à poursuivre la mise en œuvre des activités en dépit de la COVID-19.

Face à l'émergence de la pandémie de COVID-19 dans la région ouest-africaine, avec l'apparition des premiers cas de contamination dans le courant du mois de mars 2020, le programme SIPAO a décidé de mettre en place un cadre de suivi à distance de ses activités avec ses points focaux nationaux dans les différents pays participants au programme.

Ainsi se sont déroulées – les 22 mai, 30 juin, 30 juillet et 30 septembre 2020 – quatre réunions en visioconférence entre l'équipe SIPAO et les points focaux nationaux, en vue de suivre l'état d'avancement des différentes activités en cours dans les pays. Ce nouveau cadre d'échanges et de concertation mis en place par l'équipe du programme vise à assurer la continuité des activités dans les pays, malgré les difficultés liées au COVID-19.

Lors de ces différentes réunions, les points focaux nationaux ont rassuré l'équipe du programme SIPAO quant à leur engagement à poursuivre les activités du programme. L'équipe du programme SIPAO a quant à elle confirmé qu'elle demeure disponible pour prêter assistance aux pays, malgré la situation, en vue de rendre le système opérationnel dans chaque pays. Se félicitant de l'efficacité du nouveau cadre de concertation et d'échanges, les différentes parties ont convenu de réitérer cet exercice pour renforcer l'efficacité des actions du programme dans les pays participants.



Réunion virtuelle entre l'équipe du programme SIPAO et les points focaux nationaux, 22 mai 2020

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le SIPAO prend forme en Afrique de l'Ouest : plusieurs chantiers de rénovation des locaux devant accueillir des Centres de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) sont en cours d'achèvement.

Le programme SIPAO a atteint sa vitesse de croisière et devient une réalité dans plusieurs pays participants : le programme a lancé des travaux de rénovation des locaux qui hébergeront les futurs Centres de collecte et d'enregistrement des données dans plusieurs pays, et plusieurs de ces chantiers sont en voie d'achèvement. Au nombre des pays concernés figurent la Mauritanie, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone. Des cérémonies d'inauguration de ces installations seront organisées en collaboration avec l'Union européenne, la CEDEAO et les autorités de ces pays pour officialiser cette étape importante de la mise en œuvre du programme.

La création d'un DACORE constitue en effet un événement majeur qui va conditionner et influencer de manière considérable le déroulement des activités de mise en œuvre du système SIPAO pour l'État bénéficiaire, et plus particulièrement pour l'administration chargée de cette mise en œuvre. Le DACORE sera l'organe de régulation et de gestion du système et, à ce titre, sa mise en place doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'autorité de tutelle.



Rénovation des futurs locaux du DACORE du Nigéria

Les travaux de rénovation ont été pilotés par l'équipe du programme et des entreprises locales, avec la participation active des autorités des pays concernés, qui ont octroyé des locaux adaptés répondant aux critères établis par le programme.

Plusieurs autres chantiers ont démarré, notamment en Gambie, en Guinée, et au Togo. Ils seront achevés d'ici le début de 2021.



Libéria



Sierra Leone



Mauritanie

Le programme SIPAO dote les pays participants d'un modèle de budget et de plan de communication dans le cadre de sa stratégie de pérennisation.

La pérennisation du SIPAO au-delà de 2022 et la fin du programme constituent un défi majeur pour INTERPOL et ses partenaires de la CEDEAO et de l'Union européenne. Lors de la dernière réunion du Comité de pilotage du programme, en novembre 2019, il avait été recommandé à INTERPOL d'accompagner les pays dans la mise en place d'un modèle de budget et d'un modèle de plan de communication à cet effet.

Afin d'assurer la viabilité du SIPAO au niveau national lorsque le programme prendra fin, chaque entité nationale devrait disposer de sa propre ligne budgétaire pour garantir que son fonctionnement, son développement et celui de l'ensemble du système soient permanents (pérennes). Le programme SIPAO a donc proposé aux différents pays participants un modèle de budget prenant en compte les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement liées au système national.

Les pays devront adapter ce modèle de budget et soumettre le résultat à leur gouvernement d'ici juin 2022 au plus tard, en vue de l'intégration d'une ligne budgétaire propre au SIPAO. En juillet et août, plusieurs réunions se sont tenues entre l'équipe du programme et les différents points focaux nationaux des pays, pour leur présenter ce modèle de budget et les missionner auprès de leur gouvernement en vue d'atteindre cet objectif.

Dans la même dynamique et toujours sur la recommandation de la dernière réunion du Comité de pilotage, un modèle de plan de communication a été présenté aux pays participants en vue de promouvoir le SIPAO et de sensibiliser davantage le gouvernement et les services chargés de l'application de la loi, pour un plus fort engagement et une participation effective à sa mise en œuvre.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le programme SIPAO forme les personnels des services chargés de l'application de la loi et déploie ses premiers équipements au Nigéria.



Formation de personnels des services chargés de l'application de la loi – Abuja (Nigéria), le 7 juin 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre du SIPAO, le programme a organisé deux formations à l'intention des services chargés de l'application de la loi du Nigéria. La première, qui a concerné deux officiers supérieurs de la Police nigériane, s'est tenue du 1er au 5 juin 2020 à la Commission de la CEDEAO. La deuxième, qui a eu lieu du 3 au 7 juin 2020, était une formation théorique et pratique sur le SIPAO organisée à l'intention de 12 agents issus des services chargés de l'application de la loi suivants : Police nationale, Service de l'immigration, Administration des douanes, Marine, organisme national de lutte contre la drogue et organisme national de lutte contre la traite des personnes.

La cérémonie de clôture des formations s'est déroulée en présence du Directeur du Maintien de la paix et de la Sécurité régionale à la CEDEAO, M. Cyriaque Agnekethom, du chef de la Division de la Sécurité régionale à la Commission de la CEDEAO, le Colonel Abdourahmane Dieng, ainsi que du Chef du B.C.N. du Nigéria (INTERPOL Abuja), le Commissioner of Police Garba Baba Umar. À l'issue de la formation, des certificats ont été remis aux participants.

À la suite de ces formations, les équipements SIPAO ont été déployés dans les services qui y avaient participé. L'objectif de ce déploiement est de recueillir et d'enregistrer les données

criminelles provenant des services chargés de l'application de la loi dans les bases de données du SIPAO.

Il est à signaler que des formations à l'utilisation du SIPAO se sont également déroulées au Sénégal et au Togo dans le courant du mois d'octobre 2020. D'autres formations sont prévues d'ici la fin de l'année 2020 en Gambie, en Guinée, au Libéria et au Tchad.



Formation de personnels des services chargés de l'application de la loi – Lomé (Togo), le 16 octobre 2020

LES HOMMES ET LES FEMMES DERRIÈRE LE SYSTÈME

La Guinée a rejoint le programme SIPAO en novembre 2017, lors de la 3ème phase financée par le Fonds européen de développement (FED). Le pays a signé le protocole d'accord et entrepris les actions nécessaires à la mise en œuvre du système au niveau national. La collaboration des autorités locales est un exemple à partager avec les autres pays pour assurer le succès du programme SIPAO dans la région. Afin de mettre en lumière l'utilité d'une telle collaboration, M. Yaya Camara, Commissaire de police en service au Bureau central national INTERPOL de la Guinée (INTERPOL Conakry), s'est confié à nous dans le cadre de la présente édition de la Lettre d'information SIPAO et nous a fait part de quelques réflexions.

1. Pouvez-vous vous présenter ? Depuis quand travaillez-vous à la mise en œuvre du programme SIPAO ?

J'ai été désigné officiellement point focal national du programme SIPAO en Guinée, en vertu de l'arrêté ministériel



Commissaire de Police Yaya Camara, Bureau Central National (BCN), Conakry, Guinée

N° 270/MSPC/DGPNDRH/SGG/2019 en date du 7 février 2019. Avant cette désignation officielle, j'ai été chargé en 2018, en tant qu'officier de contact du B.C.N. INTERPOL à Conakry, de piloter le lancement de la mise en œuvre du programme SIPAO en Guinée.

2. Quels ont été le point de départ et les différentes étapes de la mise en œuvre du Programme SIPAO en Guinée ?

Le point de départ du programme est intervenu au lendemain de la réunion des experts gouvernementaux de la CEDEAO sur l'examen et la validation de la plateforme régionale SIPAO, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 2018 : le ministre de la Sécurité et de la Protection civile a nommé par l'arrêté mentionné ci-dessus un point focal national et un expert technique pour le programme SIPAO en Guinée.

Les différentes étapes ayant précédé le démarrage du programme SIPAO en Guinée sont les suivantes :

- Réunion des experts gouvernementaux à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 2018 ;
- Visite d'une délégation d'experts d'INTERPOL composée d'officiers chargés de pays et d'un expert juridique ;

- Audit des services techniques bénéficiaires du programme avec les officiers chargés de pays et les experts juridique et informatique d'INTERPOL ;
- Réunion des experts juridiques et points focaux nationaux SIPAO à Abidjan ;
- Signature des documents juridiques (MOU et décrets de création du Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE, ou « CREDPOL » pour « Centre de recueil des données policières » en Guinée) ;
- Tenue de la première réunion du Comité national SIPAO (comité de pilotage local, connu sous l'acronyme de « WANACO ») ;
- Identification et mise à disposition d'un local pour héberger le DACORE ;
- Réception du matériel informatique destiné au DACORE et à quelques services de police et de gendarmerie (en stock) ;
- Recherche d'entreprises pour la rénovation des locaux qui hébergeront le DACORE. L'étude des dossiers des entreprises soumissionnaires est en cours ;
- Déclaration du système SIPAO auprès de l'autorité chargée de la protection des données en Guinée, en l'occurrence l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- Création d'une ligne budgétaire (prévue pour la Loi de finances 2021) ;
- Recherche d'entreprises pour l'équipement (mise en réseau du DACORE), liste des sociétés soumissionnaires déjà envoyée ;
- Attente de la formation, couplée avec la deuxième réunion du Comité national SIPAO (WANACO).

3. Quels sont les défis auxquels vous devez faire face dans le cadre de la mise en œuvre du programme SIPAO ?

Les défis auxquels nous devons faire face dans ce cadre se situent à plusieurs niveaux : tout d'abord, au niveau de l'opérationnalisation du DACORE, la sélection et la nomination du personnel destiné au Centre, l'établissement du budget du Centre et la mise en place d'un environnement de travail sain en vue de la pérennité du SIPAO en Guinée.

4. Quel conseil donneriez-vous aux autres pays qui participent au programme SIPAO ?

Je recommanderais à tous les pays participants de prêter une grande attention aux recommandations issues des différentes réunions du Comité de pilotage du programme SIPAO, et à chacun d'assurer un suivi régulier de l'état d'avancement du programme sur son territoire.

LE COIN DES EXPERTS

Mise à jour de la liste des infractions du SIPAO

À l'origine, la liste commune des infractions figurant dans la base de données SIPAO a été élaborée et adoptée par les pays pilotes du programme (Bénin, Ghana, Mali et Niger), qui ont pris en compte les défis sécuritaires à relever par la région ainsi que les besoins de celle-ci. Au fur et à mesure de l'intégration de nouveaux pays dans le programme, jusqu'à atteindre le nombre de 16, la mise à jour de cette liste initiale de 2014 est devenue cruciale : en effet, pour qu'ils puissent s'approprier leur système SIPAO national, les services chargés de l'application de loi des pays participants doivent être en mesure de retrouver leur cadre juridique national dans ce système.

C'est sur la base de ce constat que des recommandations ont été formulées lors de la réunion du Comité des experts gouvernementaux de la CEDEAO, qui s'est tenue du 22 au 24 octobre 2019. Ces recommandations ont été reprises par le Comité de pilotage du programme, qui s'est réuni les 26 et 27 novembre 2019. Il en ressort qu'outre l'ajout de nouvelles catégories d'infractions, un processus de transposition des infractions contenues dans le système SIPAO de chaque pays participant devrait s'effectuer en deux phases.

Au cours de la première phase, avec l'appui technique d'INTERPOL, l'ensemble des sous-infractions relevant de huit catégories d'infractions communes du système SIPAO – préalablement sélectionnées lors du séminaire juridique de 2019 – seront adaptées à la législation pénale de chaque pays participant et ainsi modifiées dans les systèmes SIPAO respectifs pour tenir compte des dénominations pénales nationales de ces infractions. C'est dans cette optique qu'INTERPOL a élaboré au préalable un tableau dit « de concordance des infractions », que chaque pays participant doit renseigner pour faciliter ce processus de mise à jour de chaque système SIPAO. Pour faciliter son utilisation, cet outil est disponible en anglais, français et portugais.

Lors de la deuxième phase du processus, qui interviendra une fois la mise en œuvre du programme SIPAO par INTERPOL terminée, il appartiendra à chaque pays participant d'étendre cette procédure de transposition à l'ensemble des autres infractions présentes dans son SIPAO national, et à celles qu'il souhaite y intégrer.

Ces mêmes étapes seront mises en œuvre dans le Système d'information policière du Tchad (SIPT).

Au final, un tel processus impliquera également une actualisation de la déclaration du système faite par chaque pays participant auprès de son autorité de protection des données à caractère personnel.

CONCLUSION



Richard GOTWE
Chef de Programme SIPAO

Chers lecteurs,

La pandémie de COVID-19 continue de progresser à travers le monde, avec une deuxième vague annoncée ici et là. L'Afrique, et en particulier l'Afrique de l'Ouest, résiste bien, ce qui a permis une ouverture progressive, sous conditions, des frontières.

INTERPOL a prolongé la suspension des événements en présentiel et des missions sur le terrain jusqu'à la fin du mois de novembre 2020. Cependant le programme SIPAO a été autorisé de manière exceptionnelle à reprendre ses activités de formation et ses missions sur le terrain. Un protocole de mesures très strictes a été établi et est scrupuleusement suivi dans le cadre de l'organisation de ces événements.

Ainsi, nous avons pu organiser ces dernières semaines des sessions de formation au Nigéria, au Sénégal et au Togo. D'autres sessions de formation seront organisées dans les toutes prochaines semaines au Bénin, en Gambie, en Guinée et au Libéria.

Suite aux dernières recommandations de la réunion de suivi des partenaires du programme qui s'est tenue le 14 octobre 2020, nous organiserons aussi, d'ici la fin de l'année, des missions stratégiques conjointes CEDEAO-EU-INTERPOL afin de redynamiser la mise en œuvre du programme dans certains pays bénéficiaires que nous estimons à la traîne par rapport aux autres.

Malheureusement, en raison de la pandémie de COVID, nous n'avons pas pu organiser de réunion du Comité de pilotage du programme en octobre comme prévu, bien que de nombreuses questions nécessitent une prise de décision urgente. C'est pour cette raison que nous organiserons d'ici la fin de l'année une réunion du Comité de pilotage du programme élargi aux ministres chargés de la Sécurité, afin de statuer sur les questions essentiellement liées à la pérennité du système SIPAO, à savoir la mise en place du cadre juridique requis et les lignes budgétaires nationales dédiées au fonctionnement du système.

L'impact de la COVID n'a pas été que négatif pour nous. Cette période nous a permis de nous atteler à certaines questions structurelles portant sur la mise en œuvre, sur lesquelles je vais faire le point.

Tout d'abord, le développement de la plateforme de e-learning SIPAO a été accéléré et devrait être finalisé au cours du premier trimestre 2021.

Ensuite, nous avons commencé à rechercher des partenaires techniques locaux dans chacun des pays bénéficiaires, pour nous accompagner dans l'installation ou la mise à jour des systèmes. Ces partenaires pourront jouer un rôle important au terme du programme, en juin 2022. Ainsi, les pays pourront continuer à s'appuyer sur ces derniers dans le cadre de la pérennisation du système.

En outre, une réunion virtuelle mensuelle des points focaux SIPAO a été instaurée. Quatre de ces réunions ont d'ores et déjà été organisées ;

d'une durée de deux heures, elles nous donnent une photographie instantanée de la mise en œuvre dans chacun des pays. Ce rendez-vous mensuel sera maintenu même après la pandémie de la COVID.

Par ailleurs, le modèle de budget des systèmes SIPAO nationaux a été finalisé. Il se présente sous la forme d'un fichier Excel et comprend les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses de fonctionnement (OPEX) qui vont assurer l'opérationnalisation et la pérennisation du système national SIPAO après la fin du programme.

Enfin, la rédaction d'un guide portant sur la gestion de la qualité a été lancée avec le soutien d'un consultant externe. Ce guide prendra en compte les contraintes culturelles, juridiques, techniques et opérationnelles liées à la mise en œuvre du système. Il comprendra également un outil d'auto-évaluation de la qualité des données collectées, ce qui permettra aux pays bénéficiaires de continuer à veiller à la qualité des données après la fin du programme.

Le sondage électronique que nous avons effectué entre juillet et août a enregistré environ 30 % de participation. Lancé dans le cadre de notre système de suivi et d'évaluation, il avait pour objet de collecter des données sur la perception des parties prenantes quant à la mise en œuvre du programme SIPAO. Les données collectées nous serviront entre autres à évaluer la mise en œuvre du programme en général. Elles nous aideront ainsi à nous assurer que les activités que nous menons nous permettent d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Je vous remercie pour votre participation.

Pour conclure, je vous adresse à tous, avec une pensée pour vos proches et vos collègues, mes vœux de bonne santé, et espère vous retrouver très vite sur le terrain.



INTERPOL

CONTACT

PROGRAMME SIPAO

infoWAPIS-SIPAO@interpol.int
www.interpol.int

AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).